Syndicat canadien de la fonction publique

Mémoire au ministère des Finances en vue du budget fédéral 2026

Septembre 2026

1375 Boul. St-Laurent
Ottawa (Ontario) K1G 0Z7
613-237-1590
scfp.ca

Recommandation 1 : Appliquer strictement la *Loi canadienne sur la santé*

Recommandation 2 : Augmenter l'investissement fédéral dans les services de santé publics et l'infrastructure

Recommandation 3 : Accroître et maintenir le financement pour le système de garde à l'échelle du Canada, avec un financement dédié à de meilleurs salaires, pensions et avantages sociaux

Recommandation 4 : Augmenter et stabiliser le financement fédéral pour l'enseignement postsecondaire public

Recommandation 5 : Créer un secrétariat national de l'enseignement postsecondaire afin de promouvoir une coopération intergouvernementale et un soutien pour l'enseignement postsecondaire public

Recommandation 6 : Élaborer et mettre en application une loi nationale de l'enseignement postsecondaire

Recommandation 7 : Promouvoir la souveraineté énergétique et l'intégration interprovinciale par l'entremise de l'infrastructure de transmission électrique Est-Ouest appartenant à l'État et exploitée par l'État

Recommandation 8 : Protéger le financement du principe de Jordan pour les soutiens en éducation

Recommandation 9 : Augmenter le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) afin de répondre au sous-financement chronique du secteur des services sociaux

Recommandation 10 : Augmenter le financement de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées, élargir l'admissibilité et uniformiser le processus de demande

Recommandation 11 : Renouveler la Stratégie nationale sur le logement, renforcer les protections des locataires et protéger les logements abordables contre la financiarisation

Recommandation 12 : Divulguer tous les risques associés à la réduction proposée des cotisations au Régime de Pension du Canada, mener une consultation adéquate auprès de la population et des provinces et réévaluer si nécessaire

Recommandation 13 : Suspendre toute modification proposée aux régimes de retraite de la fonction publique fédérale qui n'a pas été négociée collectivement avec les syndicats fédéraux

Recommandation 14 : Réformer l'assurance-emploi pour soutenir les travailleuses et travailleurs et les communautés et bâtir une économie canadienne vigoureuse

Recommandation 15 : Consulter les syndicats au sujet des lois en matière d'IA, de vie privée, de travail et d'emploi, protéger les emplois et les services du secteur public contre la privatisation et élaborer une infrastructure numérique appartenant à l'État

Recommandation 16 : Renverser les coupures à l'immigration, élargir l'accès à la résidence permanente et renouveler les permis de travail

Recommandation 17 : Protéger l'infrastructure publique, prioriser le financement public, investir dans les services essentiels et renforcer la transparence dans les décisions au sujet des projets majeurs

Recommandation 18 : Moderniser le financement municipal

Recommandation 19 : Mettre à jour la partie III du *Code canadien du travail* afin de préciser que les salaires sont dus dès que les tâches commencent

Recommandation 20 : S'assurer que les contrats d'approvisionnement ou les subventions du fédéral aux entreprises de télécommunication canadiennes requièrent que les emplois demeurent au Canada ou soient créés au Canada

Recommandation 21 : Étendre l'admissibilité au crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne pour inclure les personnes employées de la radiodiffusion

Avec plus de 800 000 membres, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) est le plus grand syndicat au Canada. Les membres du SCFP sont très fiers d'offrir des services de qualité aux quatre coins du Canada dans un large éventail de secteurs de l'économie — dont les soins de santé, l'éducation, les municipalités, les bibliothèques, les universités et les collèges, les services sociaux, les services de garde, les services publics, les services d'urgence, le transport et le transport aérien.

Le Canada est en période de profonde incertitude économique. Le gouvernement fédéral fait face à un choix déterminant : répondre avec des investissements audacieux dans l'infrastructure publique, les services publics et la résilience économique, ou répéter l'approche infructueuse de l'austérité, de la déréglementation, de la privatisation et des réductions d'impôt qui laissent les travailleuses et travailleurs et nos communautés absorber les coûts. Avec l'agression commerciale renouvelée de Donald Trump qui menace les emplois et la stabilité économique des Canadiennes et Canadiens, ainsi que les ménages qui doivent déjà composer avec des coûts élevés et des niveaux d'endettement sans précédent, ce n'est pas le temps pour le gouvernement fédéral de se dérober à ses responsabilités.

L'investissement public est parmi les outils les plus efficaces disponibles pour saisir ce moment. Les investissements dans l'infrastructure créent de bons emplois et stimulent l'activité économique tout en améliorant la productivité et en établissant les bases pour une croissance durable. Des services publics forts sont tout aussi essentiels pour l'infrastructure économique. Des soins de santé publics universels, des services de garde abordables, ainsi qu'une éducation et des services sociaux de grande qualité aident les communautés à affronter des tempêtes économiques, à protéger les personnes les plus durement touchées par une récession et l'inflation et à soutenir les économies locales. Lorsque les gouvernements coupent dans les services publics, le besoin pour ces services ne disparaît pas; les coûts sont tout simplement transférés aux travailleuses et travailleurs et aux familles, souvent ceux et celles qui sont les moins capables de les assumer.

Le budget fédéral 2026 doit rompre avec cette approche. Au lieu de prioriser les réductions d'impôt des sociétés et une réduction du déficit à court terme, le gouvernement fédéral doit investir dans les services publics, les programmes publics et l'infrastructure qui réduisent les coûts pour les ménages, protègent les emplois et renforcent la résilience économique du Canada.

SOINS DE SANTÉ

Recommandation 1 : Appliquer strictement la *Loi canadienne sur la santé*

Historiquement, le gouvernement fédéral a joué un rôle crucial dans l'établissement et la protection du système de santé public du Canada en voyant à ce que les provinces se conforment aux critères de la *Loi canadienne sur la santé* (LCS). Les lettres d'interprétation de 2018[1] et 2025[2] du gouvernement fédéral étaient des étapes importantes vers le renforcement

[1] Santé Canada, « Document d'information : nouvelles initiatives de la *Loi canadienne sur la santé* (août 2018) ». Lettre d'interprétation envoyée par l'honorable Ginette Petitpas Taylor. Dernière modification apportée le 4 février 2019. https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/systeme-soins-sante/systeme-sante-canadien-assurance-sante/loi-canadienne-sante/lettre.html.

[2] Santé Canada, « Lettre aux provinces et territoires sur l'importance de respecter la *Loi canadienne sur la santé* — 2025 ». Lettre d'interprétation signée par l'honorable Mark Holland. Dernière modification apportée le 10 janvier 2025. https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/systeme-soins-sante/systeme-sante-canadien-assurance-sante/loi-canadienne-sante/lettre-provinces-territoires-janvier-2025.html.

de l'application. Ces lettres précisaient qu'on ne devrait pas facturer de frais à la patientèle pour l'imagerie diagnostique ou pour des services de santé nécessaires offerts par des professionnels de la santé autres que des médecins. Le gouvernement fédéral doit consacrer suffisamment de ressources humaines et financières pour mettre pleinement en œuvre les politiques établies dans ces lettres d'interprétation.

Le SCFP a été déçu que la lettre d'interprétation de 2025 ne précise pas la position du gouvernement fédéral au sujet des soins virtuels payés. Certains services offerts par l'entremise de plateformes de soins virtuelles à but lucratif sont couverts par le système public et ne devraient pas être financés par le secteur privé. Le gouvernement fédéral doit prendre des mesures déterminantes pour mettre fin à la surfacturation et aux tickets modérateurs par des entreprises propriétaires de plateformes privées et soutenir le développement de solutions de soins virtuelles publiques dans toutes les provinces et tous les territoires. On devrait interdire aux provinces et aux territoires d'utiliser le Transfert canadien en matière de santé (TCS) ou tout autre financement fédéral pour subventionner des systèmes de soins virtuels à but lucratif.

Le plus urgent, le SCFP est extrêmement préoccupé par la réticence du gouvernement fédéral à entreprendre un examen de conformité de la récente loi sur les soins de santé de l'Alberta. C'est maintenant le test le plus important de l'application par le gouvernement fédéral de la LCS. Les récents changements au cadre de réglementation de l'Alberta, y compris la *Health Statutes Amendment Act, 2025* (Loi de 2025 modifiant les textes de loi en santé) et la *Health Statutes Amendment Act, 2025 (No. 2)* (Loi de 2025 modifiant les textes de loi en santé, nº 2)[3], sont clairement contraires à la *Loi canadienne sur la santé* en créant officiellement un système de soins de santé à deux vitesses. Le gouvernement fédéral ne peut pas accepter tacitement des modifications législatives et réglementaires qui sont contraires à la lettre et à l'esprit de la LCS. La conformité avec la LCS doit être une condition significative pour recevoir du financement fédéral en santé.

Recommandation 2 : Augmenter l'investissement fédéral dans les services de santé publics et l'infrastructure

Le SCFP continue de demander que le gouvernement fédéral augmente sa part du financement des soins de santé à au moins 35 %. Cela doit comprendre le renouvellement des engagements du gouvernement fédéral qui expireront au cours des prochaines années et le règlement de l'imminent « gouffre budgétaire » auquel les systèmes de santé provinciaux sont confrontés[4].

- **Augmenter le Transfert canadien en matière de santé (TCS)**

À compter de 2028, le gouvernement fédéral prévoit retourner à une formule qui garantit une augmentation annuelle de seulement 3 %, avec toute croissance additionnelle liée au PIB. Une telle formule était en place entre 2017 et 2023 et a entraîné une augmentation annuelle moyenne d'environ 3,8 %. Cette approche risque de créer des déficits de financement importants et croissants alors que les coûts pour les soins de santé continuent d'augmenter. Le SCFP demande au gouvernement fédéral de rétablir une augmentation annuelle minimale de 6 % du TCS jusqu'à ce que la part du fédéral du financement des soins de santé publics atteigne au moins 35 %.

[3] *Health Statutes Amendment* Act, 2025 (No. 2), SA 2025, c 21; *Health Statutes Amendment Act, 2026*, SA 2026 c 9.
[4] Conseil de la fédération, « Les premiers ministres des provinces et territoires unis pour les Canadiens ». 22 juillet 2026. https://www.pmprovincesterritoires.ca/les-premiers-ministres-des-provinces-et-territoires-unis-pour-les-canadiens/.

- **Offrir un financement permanent pour les accords bilatéraux sur les soins de longue durée et les soins à domicile**

Le gouvernement fédéral devrait renouveler les accords bilatéraux « Vieillir dans la dignité » qui expireront au cours des deux prochaines années. Le financement de ces accords devrait être pérennisé et revu régulièrement afin d'évaluer les résultats et assurer la conformité.

Le financement fédéral doit également être lié à la mise en œuvre et à l'application de normes nationales sûres pour les soins de longue durée et les soins à domicile. Le SCFP réitère sa demande pour une loi sur des soins de longue durée sécuritaires afin de répondre au besoin urgent pour des lits additionnels dans les soins de longue durée, de meilleurs niveaux de dotation en personnel, de meilleurs salaires et avantages sociaux et des emplois sûrs et sécuritaires pour les travailleuses et travailleurs.

- **Signer des accords sur le régime d'assurance médicaments avec toutes les provinces et tous les territoires**

La décision du gouvernement fédéral de ne pas respecter les engagements qu'il a pris précédemment quant à la mise en œuvre de la *Loi sur l'assurance médicaments* est extrêmement décevante. Le SCFP demande au gouvernement fédéral de respecter ses engagements à l'égard du régime d'assurance médicaments en signant des accords avec toutes les provinces et tous les territoires.

Le financement fédéral pour le régime d'assurance médicaments doit aller au-delà de 2029 et la liste des médicaments couverts doit être étendue au fil du temps. Un programme d'assurance médicaments universel et public peut réduire la fragmentation du système de santé, améliorer l'accès équitable aux médicaments nécessaires et générer des économies ailleurs dans le système en faisant de la prévention pour des maladies et des hospitalisations évitables.

- **Renforcer la souveraineté pharmaceutique par l'entremise d'un investissement public**

Le SCFP est favorable à l'initiative du gouvernement fédéral d'examiner la façon d'assurer un accès fiable aux médicaments sur ordonnance et indispensables pour les Canadiennes et Canadiens[5]. La souveraineté pharmaceutique ne peut cependant pas être atteinte en se fiant surtout aux entreprises privées, particulièrement en l'absence d'un contrôle et d'une imputabilité publics robustes. De graves incidents en matière de sécurité publique impliquant Grifols, la multinationale ayant eu le contrat pour le prélèvement du plasma pour la Société canadienne du sang, soulignent les risques de confier des éléments essentiels du système de santé du Canada à des entreprises motivées par les profits.

Plutôt que de subventionner les entreprises privées et de prioriser leurs intérêts, le gouvernement fédéral devrait investir directement dans le développement et le renforcement du secteur public pour fabriquer, obtenir et distribuer des médicaments essentiels. Cela devrait comprendre l'investissement public dans le prélèvement et le traitement du plasma et d'autres ressources essentielles en santé.

[5] Santé Canada. Groupe de travail sur le secteur des produits pharmaceutiques et des sciences de la vie : Rapport à la ministre de la Santé et à la ministre de l'Industrie. Dernière modification apportée le 24 juillet 2026. https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/medicaments/annonces/groupe-travail-secteur-produits-pharmaceutiques-sciences-vie/rapport-ministre-sante-ministre-industrie.html.

SERVICES DE GARDE

Recommandation 3 : Accroître et maintenir le financement pour le système de garde à l'échelle du Canada, avec un financement dédié à de meilleurs salaires, pensions et avantages sociaux

Le gouvernement fédéral doit augmenter considérablement les transferts fédéraux annuels aux provinces et territoires pour le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE) à l'échelle du Canada.

Ces transferts doivent inclure du financement afin d'améliorer les salaires et les pensions des travailleuses et travailleurs en garderie de façon à recruter et à retenir de manière significative assez de travailleuses et travailleurs pour maintenir le programme. Beaucoup trop de familles ont encore de la difficulté à trouver une place dans des services de garde d'enfants agréés. Seulement 31 % des enfants âgés de 0 à 12 ans[6] ont accès à des places dans les services de garde réglementés. La raison est simple : il n'y a pas suffisamment de travailleuses et travailleurs pour offrir ces services. En fait, quatre exploitants de services de garde sur cinq au Canada ont de la difficulté à recruter du personnel qualifié[7]. Des audits des programmes effectués en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan ont conclu que les pénuries de personnel et les longues listes d'attente sont directement liées aux bas salaires et aux mauvaises conditions de travail[8].

Le budget 2025 a alloué 7,9 milliards de dollars au système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada en 2026-2027, avec des augmentations planifiées de 3 % par année sur cinq ans.

En juin 2026, il y a eu un investissement additionnel de 5,4 milliards de dollars sur deux ans, assurant un investissement fédéral annuel total dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants d'environ 10,6 milliards de dollars en 2026-2027 et 2027-2028. Aucun plan n'a cependant été annoncé pour maintenir le niveau de financement plus élevé après 2028.

Le financement pour les transferts du système d'AGJE à l'échelle du Canada devrait être d'au moins 12 milliards de dollars en 2027— 2028, avec des augmentations annuelles planifiées de 5 % par année. Les provinces et les territoires devraient être tenus d'utiliser une partie de ces

---

[6] Friendly, M., Beach, J., Aruran, G., Cossette, A., Hu, L., Lillace, J. et Forer, B. *Early childhood education and care in Canada 2024/2025* (Apprentissage et garde des jeunes enfants au Canada 2024-2025). Childcare Resource and Research Unit (2026). https://childcarecanada.org/sites/default/files/ECEC-2024-2025-Full-Publication.pdf (en anglais seulement).

[7] McCuaig K., Akbari, E., Correia, A., *Canada's Children Need a Professional Early Childhood Education Workforce* (Les enfants canadiens ont besoin d'une main-d'œuvre professionnelle d'éducation de la petite enfance). Atkinson Centre for Society and Child Development, Ontario Institute for Studies in Education, Université de Toronto. https://ecereport.ca/en/workforce-report/ (en anglais seulement).

[8] Bureau du vérificateur général de l'Ontario. Audit de performance : Programme pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (2025). https://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/specialreports/specialreports/fr25/AR-PA_CELandCCP_fr25.pdf; Vérificateur général du Manitoba. Child Care Access and Inclusivity in Manitoba: Independent Assurance Report (Accès aux services de garde et inclusivité au Manitoba : Rapport de contrôle indépendant) (2026). https://www.oag.mb.ca/audit-reports/child-care-access-and-inclusivity-in-manitoba (en anglais seulement); Vérificateur provincial de la Saskatchewan. Performance Audit: Education – Achieving Accessible Child Care (Audit de performance : Éducation – Obtenir des services de garde accessibles) (2026). https://auditor.sk.ca/publications/public-reports/2025-report-volume-2-1 (en anglais seulement).

fonds pour négocier des échelles salariales justes et compétitives avec les travailleuses et travailleurs en garderie et leurs syndicats et introduire ou améliorer des mécanismes de rétention, comme des pensions et des avantages sociaux provinciaux. Afin de maintenir la qualité et d'assurer que les fonds publics sont investis dans les soins et les services, le gouvernement fédéral doit exiger que le financement fédéral soit utilisé uniquement pour développer les secteurs publics et sans but lucratif.

ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Recommandation 4 : Augmenter et stabiliser le financement fédéral pour l'enseignement postsecondaire public

La diminution du financement public a fait en sorte que les universités publiques, les polytechniques et les collèges communautaires de renommée internationale du Canada dépendent de plus en plus des revenus de source privée, particulièrement les frais de scolarité des étudiantes et étudiants étrangers. Les changements aux politiques apportés par le gouvernement fédéral au programme Visa pour les étudiantes et étudiants étrangers ont mis en évidence la fragilité de ce modèle, qui est fondé sur des frais abusifs payés par les étudiantes et étudiants étrangers. L'instabilité financière affaiblit les établissements qui sont parmi les piliers économiques et sociaux les plus importants du Canada[9]. Plus de 14 000 travailleuses et travailleurs ont été mis à pied depuis décembre 2025[10].

Les transferts fédéraux jouent un rôle essentiel dans le soutien de l'enseignement postsecondaire, toutefois l'allocation de base du gouvernement fédéral pour l'enseignement postsecondaire par l'entremise du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) n'a pas augmenté depuis près de vingt ans. Le gouvernement fédéral doit renverser cette érosion à long terme du financement public et établir une fondation stable pour l'enseignement postsecondaire public.

En plus d'une augmentation générale du TCPS, le gouvernement fédéral devrait augmenter immédiatement l'allocation spécifique pour l'enseignement postsecondaire afin de refléter les augmentations du nombre d'inscriptions, l'inflation et la croissance économique des 20 dernières années. À la suite du budget 2026, le gouvernement fédéral devrait également prendre un engagement à l'égard d'un plan sectoriel national de l'enseignement postsecondaire avec un financement à long terme, stable et prévisible qui protège l'enseignement public, soutient de bons emplois dans le secteur public et prévient les coupures dans les programmes et les services.

La Mise à jour économique du printemps 2026 incluait des mesures pour soutenir les apprentis et les travailleuses et travailleurs qualifiés. Bien que ces investissements soient une mesure positive pour réduire les obstacles financiers et renforcer le perfectionnement de la main-d'œuvre, ils doivent être accompagnés d'investissements dans les collèges publics et les polytechniques. Le gouvernement fédéral devrait élargir les capacités institutionnelles par l'entremise d'investissements dans le corps professoral, les établissements et l'équipement afin de voir à ce que les Canadiennes et Canadiens puissent avoir accès à des possibilités de

[9] Ryan Romard, « Canada's quiet economic driver : Universités et collèges ». Centre canadien de politiques alternatives, 23 avril 2026, https ://www.policyalternatives.ca/news-research/canadas-quiet-economic-driver-universités-and-collèges/ (en anglais seulement).

[10] Statistique Canada, *Tableau 14-10-0201-01 : Emploi selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées*, 27 août 2026, https ://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410020101&request_locale=fr.

formation et de créer des modalités pour permettre aux apprentis d'achever leur formation au sein du secteur municipal, universitaire, scolaire et hospitalier.

Le nouveau Fonds pour bâtir des collectivités fortes rend les universités et les collèges admissibles au financement des infrastructures, mais le SCFP s'inquiète que le financement disponible soit insuffisant et s'oppose fermement à toute exigence pour des ententes de partenariat avec le secteur privé pour avoir accès aux fonds du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral devrait établir un volet d'infrastructure consacré au secteur postsecondaire axé sur la maintenance différée, l'élargissement des salles de classe, l'infrastructure de recherche et le logement pour les étudiantes et étudiants. Les établissements publics devraient avoir la flexibilité d'utiliser l'approvisionnement conventionnel, le financement public ou les partenariats avec d'autres organismes publics et sociétés d'État et ne devraient pas être tenus de conclure des ententes de partenariat public-privé (PPP) comme condition pour avoir accès au financement des infrastructures du gouvernement fédéral.

Recommandation 5 : Créer un secrétariat national de l'enseignement postsecondaire afin de promouvoir une coopération intergouvernementale et un soutien pour l'enseignement postsecondaire public

Le gouvernement fédéral devrait créer un secrétariat national de l'enseignement postsecondaire afin de coordonner la politique et les programmes fédéraux, renforcer la coopération entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et soutenir une stratégie à long terme pour l'enseignement postsecondaire public. Malgré les investissements fédéraux par l'entremise de transferts, d'une aide financière aux étudiantes et étudiants, d'un financement de la recherche et de programmes pour la main-d'œuvre, il n'y a présentement aucun mécanisme central pour coordonner ces efforts. Cette fragmentation mine la planification à long terme et restreint la capacité du gouvernement fédéral de répondre de façon stratégique aux défis auxquels les systèmes d'enseignement postsecondaire et de recherche du Canada sont confrontés.

Le secrétariat devrait coordonner la politique et les programmes de l'enseignement postsecondaire de l'ensemble des ministères pertinents du gouvernement fédéral (p. ex. : Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Emploi et Développement social Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et Services aux Autochtones Canada). Il devrait également servir de point central de relais avec les provinces et les territoires, les établissements d'enseignement postsecondaire, les chercheuses et chercheurs, les étudiantes et étudiants et autres parties intéressées; améliorer la collecte de données et la cohérence des politiques; et soutenir le conseil consultatif sur la science et l'innovation qui est prévu.

Le gouvernement fédéral devrait se servir du secrétariat pour faciliter des rencontres et des sommets entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le but d'élaborer un cadre pancanadien pour l'enseignement postsecondaire axé sur l'abordabilité, la qualité, les compétences et le développement personnel, les capacités de recherche et la protection du caractère public de l'enseignement postsecondaire. Le secrétariat devrait également renforcer la participation du gouvernement fédéral au sein des organismes intergouvernementaux existants, dont le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).

Recommandation 6 : Élaborer et mettre en application une loi nationale de l'enseignement postsecondaire

Le gouvernement fédéral devrait adopter une loi nationale de l'enseignement postsecondaire afin d'établir un cadre réglementaire clair pour l'enseignement postsecondaire public et définir les principes et les conditions régissant le soutien fédéral pour les systèmes provinciaux et territoriaux. En l'absence d'une telle loi, les transferts fédéraux sont offerts sans exigences suffisantes au sujet de leur utilisation ou les résultats qu'ils doivent atteindre, permettant aux provinces de réduire leur propre financement de l'enseignement postsecondaire même lorsque les transferts fédéraux augmentent.

Dans le cadre d'une approche pancanadienne à long terme à l'enseignement postsecondaire, la loi devrait reconnaître l'enseignement postsecondaire en tant que service public, établir des normes et des objectifs nationaux communs et promouvoir une direction stratégique entre les gouvernements. Elle devrait également légiférer le rôle du secrétariat national de l'enseignement postsecondaire et offrir un cadre pour la coopération constante entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

ÉNERGIE

Recommandation 7 : Promouvoir la souveraineté énergétique et l'intégration interprovinciale par l'entremise de l'infrastructure de transmission électrique Est-Ouest appartenant à l'État et exploitée par l'État

Le Canada dépend d'une série de réseaux régionaux, entraînant de plus grandes vulnérabilités, un gaspillage de l'électricité et une duplication de l'infrastructure. Ce modèle n'est pas efficace ni propice pour atteindre l'élargissement, l'intégration et la coopération nécessaires pour répondre aux besoins énergétiques ou politiques de notre pays. Le gouvernement fédéral devrait promouvoir la souveraineté énergétique et l'intégration interprovinciale par l'entremise d'une infrastructure de transmission électrique Est-Ouest appartenant à l'État et exploitée par l'État.

Ce déploiement de l'infrastructure de transmission électrique nécessitera un important financement d'immobilisations. Le gouvernement fédéral est particulièrement bien placé pour soutenir ce déploiement. Les risques que représentent les liaisons de transmission interprovinciales et interrégionales stratégiques pourraient être limités par l'entremise de la Banque de l'infrastructure du Canada et ces liaisons devraient totaliser 20 milliards de dollars sur cinq ans. Le financement privé rendrait inévitablement les projets plus coûteux en introduisant des coûts d'emprunt plus élevés.

Ces projets de transmission électrique devraient appartenir à l'État à tous les ordres de gouvernement. La propriété par l'État favorise l'abordabilité, la souveraineté énergétique et la durabilité environnementale qui devraient être priorisées dans la politique énergétique canadienne. Les projets d'électricité devraient appartenir à l'État et être pilotés par l'État, éliminant les motifs de profits et permettant au gouvernement d'offrir du financement public à faible taux afin de réduire le coût de l'expansion des réseaux.

Le gouvernement fédéral devrait reconfirmer l'engagement du Canada pour des réseaux électriques à zéro émission nette et mettre en œuvre le Règlement sur l'électricité propre.

ÉDUCATION

Recommandation 8 : Protéger le financement du principe de Jordan pour les soutiens en éducation

Le gouvernement fédéral a une obligation de voir à ce que les enfants autochtones puissent avoir accès aux services et aux soutiens dont ils ont besoin pour réussir. Le gouvernement fédéral doit voir à ce que les changements aux exigences en matière d'admissibilité et de demande pour le financement du principe de Jordan n'entraînent pas de réductions du financement ou laissent les écoles, les élèves et les communautés sans les ressources dont ils ont besoin. Le sous-financement provincial chronique de l'éducation a déjà fait en sorte que de nombreuses écoles dépendent du financement du principe de Jordan pour offrir des soutiens spécialisés aux élèves autochtones, y compris des postes de soutien de travailleuses et travailleurs de l'éducation. Le gouvernement fédéral devrait voir à ce que les niveaux de financement généraux soient maintenus afin que les écoles et les communautés profitent du financement en temps opportun et que les ressources soient réorientées par l'entremise d'autres mécanismes appropriés au besoin afin de rétablir les soutiens en éducation et prévenir d'autres pertes d'emplois. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent travailler avec les communautés autochtones pour voir à ce que les changements au financement du principe de Jordan n'entraînent pas de réductions de services, de pertes d'emplois ou d'obstacles aux soutiens essentiels pour les enfants autochtones.

SERVICES SOCIAUX

Recommandation 9 : Augmenter le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) afin de répondre au sous-financement chronique du secteur des services sociaux

Les services sociaux sont soumis à de plus en plus de pressions alors que les communautés du Canada sont confrontées à des crises du logement, d'abordabilité, de santé mentale et de dépendances. La demande pour des services est en hausse alors que les organismes sans but lucratif sont continuellement aux prises avec des postes vacants et un roulement de personnel, des difficultés à recruter et retenir des travailleuses et travailleurs qualifiés, de bas salaires, des pensions et des avantages sociaux inadéquats, des heures supplémentaires obligatoires et de graves préoccupations en matière de santé et sécurité, y compris la violence au travail et les préjudices psychologiques. Le manque de personnel et le financement instable font en sorte que les travailleuses et travailleurs sont épuisés et incapables de suivre le rythme des besoins grandissants, alors qu'un trop grand nombre de personnes passent à travers les mailles du filet.

Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) prévoit un financement fédéral pour soutenir les services sociaux, l'aide sociale, l'enseignement postsecondaire, le développement des jeunes enfants, ainsi que l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Sa valeur s'est toutefois graduellement érodée. Depuis 2009-2010, le TCPS est assujetti à un facteur de progression annuelle automatique imposé par la loi de 3 % et, entre 2021 et 2023, l'inflation a dépassé ces augmentations. Bien que l'inflation se soit calmée depuis, la formule actuelle n'a pas compensé la perte du pouvoir d'achat qui en a résulté ou pour des années de sous-investissement.

Le gouvernement fédéral doit augmenter le facteur de progression du TCPS à au moins 5 % par année afin d'assurer un financement stable pour les services sociaux publics sans but lucratif. Un financement accru devrait soutenir de meilleurs salaires, avantages sociaux et

pensions, remédier aux pénuries de personnel et voir à ce que les travailleuses et travailleurs aient les ressources nécessaires pour offrir des soins et du soutien sécuritaires et de grande qualité. Il est essentiel d'améliorer les conditions de travail dans l'ensemble du secteur afin d'améliorer les soins offerts aux personnes vulnérables et marginalisées qui dépendent de ces services.

Le gouvernement fédéral devrait également voir à ce que tous les préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) et les personnes avec une classification équivalente travaillant dans le secteur des services sociaux soient admissibles au crédit d'impôt pour soutenir les PSSP annoncé dans le budget 2025. Ces travailleuses et travailleurs offrent des soins et des soutiens essentiels dans les communautés partout au pays et ne devraient pas être exclus des mesures fédérales ayant pour but de reconnaître et de soutenir les travailleuses et travailleurs du secteur des soins.

Recommandation 10 : Augmenter le financement de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées, élargir l'admissibilité et uniformiser le processus de demande

Le revenu des personnes en situation de handicap est, en moyenne, 30 % inférieur au seuil de la pauvreté[11]. Le coût de la vie des membres de la communauté des personnes en situation de handicap est beaucoup plus élevé, incluant les dépenses pour le transport spécialisé, les exigences alimentaires, ainsi que les traitements médicaux et l'équipement d'assistance non assurés. Le SCFP soutient les demandes des défenseurs des personnes en situation de handicap de voir à ce que la Prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH) soit suffisante pour mettre fin à la pauvreté des personnes en situation de handicap et reflète le coût que cela représente de vivre avec un handicap. Le gouvernement fédéral doit également voir à ce que la PCPH ne soit pas retirée par l'entremise de programmes d'aide sociale, de régimes privés d'assurance ou de mesures fiscales.

Le SCFP soutient également les demandes pour uniformiser et étendre l'accès à la PCPH et à d'autres prestations fédérales, provinciales et territoriales pour les personnes en situation de handicap. Les membres de la communauté des personnes en situation de handicap sont trop souvent forcés de prouver, de façon répétée, leurs handicaps lorsqu'ils font des demandes pour de nombreux programmes et sont aux prises avec un processus qui peut s'avérer lourd et long et qui peut causer de nouveaux traumatismes. Le gouvernement fédéral devrait travailler sur un processus de demande et de partage de données transparent qui permet aux prestataires du crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) et d'autres prestations d'invalidité fédérales, provinciales et territoriales d'être automatiquement admissibles à la PCPH.

Parallèlement, l'admissibilité à la PCPH ne peut pas être limitée aux prestataires du CIPH parce que les critères restrictifs du CIPH excluent de nombreuses personnes en situation de handicap, dont certains travailleurs et travailleuses blessés et des personnes atteintes d'incapacités épisodiques ou temporaires. Comme le demande le mouvement « Le handicap sans pauvreté », la définition restrictive de handicap du CIPH doit être élargie[12]. Les réformes doivent également traiter des obstacles additionnels et de la discrimination que vivent les

[11] Campagne 2000 et Handicap sans pauvreté, « Une aide et une portée insuffisantes : mettre fin à la pauvreté des personnes en situation de handicap au Canada – Rapport 2025 du mouvement Le handicap sans pauvreté », https://www.disabilitywithoutpoverty.ca/sites/default/files/2025-12/2025%20disability%20poverty%20report%20card%20-%20%20french%20dec%205_compressed.pdf.

[12] Mouvement Le handicap sans pauvreté, « Présentation écrite pour la consultation prébudgétaire 2026 », 11 août 2026, https://www.disabilitywithoutpoverty.ca/fr/federal-budget/presentation-ecrite-pour-la-consultation-prebudgetaires-2026.

personnes autochtones, noires et racisées, les personnes immigrantes, les femmes et les personnes 2ELGBTQI+ pour avoir accès aux programmes pour les personnes en situation de handicap et les programmes d'aide sociale.

LOGEMENT

Recommandation 11 : Renouveler la Stratégie nationale sur le logement, renforcer les protections des locataires et protéger les logements abordables contre la financiarisation

Le Bureau de la directrice parlementaire du budget estime que les dépenses fédérales de programmes consacrées au logement devraient diminuer de 56 % d'ici 2028-2029, y compris les réductions et l'expiration de programmes qui soutiennent les ménages à faible revenu (p. ex. : Allocation canadienne pour le logement) et les logements sociaux[13]. Cette diminution s'activera à un moment où le manque de logements abordables, la hausse du prix des loyers et l'itinérance continuent d'exercer une pression croissante sur les communautés. Le droit au logement est reconnu dans la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* et le gouvernement fédéral doit défendre ce droit en augmentant le nombre de logements abordables et en examinant le rôle de plus en plus important que jouent les investisseurs à grande échelle dans le marché du logement.

Le gouvernement fédéral devrait renouveler la Stratégie nationale sur le logement avec des objectifs ambitieux, des calendriers précis, un financement stable et une meilleure collecte de données pour s'attaquer au besoin essentiel de logements, mettre fin à l'itinérance et augmenter de façon importante le nombre de logements sociaux au Canada. Les programmes fédéraux de logement devraient adopter une définition d'abordabilité cohérente basée sur le revenu dans le but de voir à ce que les locataires ne payent pas plus de 30 % du revenu de leur ménage.

- **Augmenter le nombre de logements sociaux**

Le gouvernement fédéral devrait s'engager à construire au moins 50 000 nouvelles unités de logements sociaux par année au cours des dix prochaines années, logements qui appartiendraient à l'État et dont le loyer serait établi en fonction du revenu. Un accès prioritaire devrait être accordé aux personnes en situation d'itinérance et à celles ayant un besoin impérieux de logement. Un important élargissement des logements hors marché et appartenant à l'État est essentiel pour voir à ce que des logements abordables demeurent abordables de façon permanente et soient protégés contre la spéculation.

- **Protéger les logements abordables actuels**

Le gouvernement fédéral doit également protéger le parc actuel de logements sociaux abordables du Canada en rouvrant et en élargissant le Fonds canadien de protection des loyers. Il devrait augmenter le financement de base pour l'entretien, la rénovation, l'exploitation et la préservation des logements sociaux existants afin d'empêcher la perte d'unités abordables et de voir à ce que les logements demeurent sécuritaires et accessibles.

[13] Ben Segel-Brown, « Maisons Canada et perspectives entourant les programmes de logement dans le cadre du budget de 2025 », Bureau de la directrice parlementaire du budget, 2 décembre 2025, https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/RP-2526-020-S--build-canada-homes-outlook-housing-programs-under-budget-2025--maisons-canada-perspectives-entourant-programmes-logement-dans-cadre-budget-2025.

- **Renforcer les protections des locataires et habiliter les locataires**

Le gouvernement fédéral devrait mettre à profit la charte des droits des locataires en établissant des normes nationales applicables pour les logements locatifs. Ces normes devraient inclure un contrôle des loyers, un contrôle des logements vacants, des protections contre les déplacements et des principes de conception universelle, en faisant de la conformité une condition du financement fédéral aux provinces, territoires, locateurs et développeurs.

Le gouvernement devrait également rouvrir et étendre le Fonds de protection des locataires, offrir des ressources additionnelles pour soutenir l'organisation des locataires et la création de syndicats de locataires et augmenter le financement de l'Allocation canadienne pour le logement. Une plus grande transparence est également nécessaire pour s'attaquer à la financiarisation du logement, y compris par l'entremise d'une base de données publique identifiant les investisseurs et les entreprises propriétaires de biens immobiliers résidentiels.

- **Restreindre la financiarisation des logements**

Le gouvernement fédéral devrait prendre des mesures plus musclées pour réglementer les investisseurs corporatifs à grande échelle dans le marché du logement, entre autres en limitant le nombre d'unités résidentielles dont les investisseurs corporatifs peuvent être propriétaires, en éliminant le traitement fiscal préférentiel pour les fiducies de placement immobilier (FPI) et en renforçant la supervision des fonds de pension et d'autres investisseurs institutionnels qui possèdent des propriétés résidentielles.

SÉCURITÉ DE LA RETRAITE

Recommandation 12 : Divulguer tous les risques associés à la réduction proposée des cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC), mener une consultation adéquate auprès de la population et des provinces et réévaluer si nécessaire

Dans la Mise à jour économique du printemps de cette année, le gouvernement fédéral a annoncé une réduction prévue des cotisations au RPC. À compter du 1er janvier 2027, le taux de cotisation de base au RPC, financé équitablement par les travailleuses et travailleurs et les employeurs, passera de 9,9 % à 9,5 %, réduisant les cotisations de 0,2 points de pourcentage pour les travailleuses et travailleurs et pour les employeurs. Le gouvernement le décrit comme étant une mesure de soutien pour les travailleuses et travailleurs et les entreprises, mais les économies sont minimes : une travailleuse ou un travailleur gagnant 70 000 $ économiserait 133 $ par année et les travailleuses et travailleurs à plus faible revenu économiseraient encore moins.

Le SCFP est préoccupé par les risques à long terme de la réduction des cotisations au RPC. Le gouvernement a justifié ce changement en affirmant que les taux de cotisation nécessaires pour maintenir le régime ont diminué et que les nouveaux taux de cotisation permettraient de conserver un « coussin financier prudent » par rapport au coût anticipé du régime. Le gouvernement a cependant omis de mentionner ce que ses propres rapports actuariels révèlent. Dans le plus récent rapport actuariel (au 31 décembre 2024), les taux minimums requis ont baissé, mais étaient supérieurs à 9,5 % dans les rapports actuariels depuis au moins vingt ans. Le plus récent rapport estime également, selon des modèles actuariels, qu'il y a au moins 20 % de chance que le coût du régime dépassera 9,5 % sous peu selon des rendements

du capital investi seulement[14] et identifie d'autres facteurs qui pourraient augmenter les coûts. Les actuaires du gouvernement fédéral ont spécifiquement identifié le changement climatique comme étant un défi particulièrement grave pour la stabilité économique du RPC.

Ces risques doivent être vérifiés publiquement de façon pleine et entière. Si un pourcentage de 9,5 s'avère insuffisant, la loi concernant le RPC place la barre haute pour que les gouvernements fédéral et provinciaux concluent une entente sur une mesure corrective. En l'absence de consensus, le mécanisme de « taux insuffisants » du RPC pourrait entraîner la suspension de l'indexation pour les retraités. Il est beaucoup plus facile politiquement de réduire les taux de cotisation maintenant que de les augmenter plus tard si le régime est confronté à un déficit de financement. Le SCFP s'inquiète que la solution facile ici pourrait ne pas s'avérer être la bonne chose à long terme. Ce risque était également mentionné dans l'annonce du gouvernement.

Les Canadiennes et Canadiens ont droit à la transparence et d'avoir une influence déterminante dans les décisions qui affectent leur sécurité de la retraite. Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient divulguer publiquement l'ensemble des risques associés à la réduction des cotisations proposée et mener une véritable consultation auprès des Canadiennes et Canadiens et des provinces avant d'aller de l'avant. On devrait aller de l'avant avec la réduction uniquement s'il y a un soutien démocratique clair de l'acceptation des risques additionnels pour le RPC en échange de la réduction des taux proposée.

Recommandation 13 : Suspendre toute modification proposée aux régimes de retraite de la fonction publique fédérale qui n'a pas été négociée collectivement avec les syndicats fédéraux

Le budget 2025 proposait une importante réduction du taux auquel les pensions sont accumulées dans les régimes de retraite de la fonction publique fédérale, de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et des Forces armées canadiennes. Le SCFP représente des centaines de membres au sein de ces régimes de retraite, dont des membres opérateurs en télécoms et analystes préposés à l'écoute de la GRC. Bien que le gouvernement n'ait pas fourni suffisamment de détails, le SCFP estime que le changement pourrait représenter une coupure de 10 % ou plus au taux de base auquel la pension est accumulée à l'avenir. Cela réduirait inutilement les prestations de retraite déjà modestes. Le régime de retraite de la fonction publique est bien capitalisé et a accumulé un important excédent, tandis que le gouvernement a transféré des milliards de dollars de l'excédent du régime dans les recettes générales au cours des dernières années.

Tout changement aux prestations de retraite doit être négocié par l'entremise de la négociation collective et non imposé unilatéralement. Le processus de « consultation » proposé par le gouvernement, y compris des discussions par l'entremise du Comité consultatif sur la pension de la fonction publique à huis clos, n'est pas un substitut à la négociation collective avec les syndicats fédéraux. Le même document budgétaire prétendait également engager le gouvernement fédéral à participer à la négociation collective de bonne foi avec les syndicats fédéraux. Imposer des changements aux pensions en dehors du processus de négociation compromettrait l'engagement du gouvernement à négocier de bonne foi et pourrait violer les droits de négociation collective protégés par la Charte des travailleuses et travailleurs fédéraux.

[14] Bureau du surintendant des institutions financières du Canada, Bureau de l'actuaire en chef, Régime de pension du Canada – « 32e Rapport actuariel (Version révisée) au 31 décembre 2024 », publié le 28 mai 2026, https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/bac/rapports-actuariels/regime-pension-du-canada-32e-rapport-actuariel-version-revisee.

Le gouvernement fédéral devrait faire marche arrière et négocier tout changement aux pensions avec les syndicats touchés à la table de négociation.

ASSURANCE-EMPLOI

Recommandation 14 : Réformer l'assurance-emploi pour soutenir les travailleuses et travailleurs et les communautés et bâtir une économie canadienne vigoureuse

Les travailleuses et travailleurs sont aux prises avec une guerre commerciale avec les États-Unis qui les perturbe et avec des transitions d'emploi en raison du changement climatique et du changement technologique. Les travailleuses et travailleurs ont besoin d'une protection du revenu complète pour survivre à cette incertitude. Le gouvernement fédéral devrait apporter les changements suivants à l'assurance-emploi (AE) :

- établir un seuil universel pour l'accès aux prestations de l'AE de 360 heures pour tous les travailleuses et travailleurs;
- augmenter le taux des prestations de l'AE à 75 % du salaire hebdomadaire, avec une prestation hebdomadaire minimale d'au moins 600 $;
- prolonger la durée d'une demande normale d'AE à au moins 50 semaines;
- augmenter les gains assurables maximums afin que les travailleuses et travailleurs ayant les revenus plus élevés puissent dépendre d'une prestation suffisante;
- mettre fin aux règles d'exclusion sévères afin que les travailleuses et travailleurs qui sont illégalement mal classés comme étant des travailleuses et travailleurs autonomes, ou qui sont des travailleuses et travailleurs migrants, soient également admissibles.

Le gouvernement fédéral devrait également mettre fin à l'inégalité de genre et voir à ce que les lacunes qui excluent les travailleuses et travailleurs des prestations de l'AE lorsqu'ils sont congédiés pendant ou peu après une grossesse et un congé parental soient comblées. Cela peut être fait en permettant que les prestations de l'AE pendant un congé parental et les prestations normales soient combinées sur une période de 104 semaines lorsque la ou le prestataire a été congédié avant, pendant ou après un congé parental. Une nouvelle mesure de prestation d'urgence de l'AE devrait également être introduite pour offrir une réponse prévisible dans le cadre de récessions, d'inondations, d'ouragans, de feux de forêt, de pandémies et d'urgences similaires. Qui plus est, les travailleuses et travailleurs précaires et les travailleuses et travailleurs qui quittent volontairement un emploi devraient être inclus dans les programmes de formation de l'AE.

Ces changements aideront à voir à ce que notre système d'AE offre la sécurité financière dont les travailleuses et travailleurs ont besoin pour vivre avec dignité.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Recommandation 15 : Consulter les syndicats au sujet des lois en matière d'IA, de vie privée, de travail et d'emploi, protéger les emplois et les services du secteur public contre la privatisation et élaborer une infrastructure numérique appartenant à l'État

L'ensemble des lieux de travail et des secteurs de l'économie adoptent l'intelligence artificielle (IA), ce qui affecte les emplois, la santé et sécurité et les droits des travailleuses et travailleurs. Le gouvernement fédéral devrait introduire des mesures exhaustives pour voir à ce que les travailleuses et travailleurs soient protégés dans le cadre du changement technologique.

Les employeurs mettent régulièrement en œuvre des systèmes d'IA pour la collecte, le traitement et l'utilisation de données sans informer ou consulter les travailleuses et travailleurs ou leurs syndicats. Les travailleuses et travailleurs ne peuvent pas comprendre et atténuer les risques de l'IA ou de la collecte de données au travail sans transparence et consultation. Lorsque les employeurs négocient avec les syndicats, les préjudices causés aux travailleuses et travailleurs par la mise en œuvre de la technologie peuvent être réduits ou complètement éliminés. Le gouvernement fédéral devrait promulguer des lois qui exigent des avis, une consultation et une négociation lorsque des technologies numériques sont introduites.

La supervision, la surveillance et la gestion algorithmique amplifiées par l'IA affectent le bien-être des travailleuses et travailleurs, les droits de la personne des travailleuses et travailleurs et la dynamique du pouvoir entre les travailleuses et travailleurs et les employeurs. Le gouvernement fédéral devrait interdire la supervision, la surveillance et le processus décisionnel algorithmique invasifs dans le milieu de travail et prévenir les préjugés et la discrimination dans les outils numériques.

Le gouvernement fédéral devrait être un employeur modèle dans la création de processus transparents et inclusifs dans le cadre de sa propre mise en œuvre de la technologie numérique. Le gouvernement fédéral devrait prendre part à une consultation et des négociations solides avec les syndicats fédéraux et les utilisateurs des services publics. La technologie numérique, comme l'IA, ne devrait pas être utilisée pour privatiser les services publics, remplacer les travailleuses et travailleurs ou surveiller les travailleuses et travailleurs.

Le gouvernement fédéral devrait devenir un leader de l'infrastructure numérique publique exploitée dans l'intérêt général plutôt que pour les profits du secteur privé. Cette infrastructure, y compris l'IA et les plateformes numériques, pourrait améliorer la qualité de l'offre de services publics et protéger des données confidentielles. Cela réduirait la dépendance aux prestataires privés et étrangers dans les services publics et aiderait à voir à ce que la technologie numérique serve l'intérêt général.

IMMIGRATION

Recommandation 16 : Renverser les coupures à l'immigration, élargir l'accès à la résidence permanente et renouveler les permis de travail

Le Plan des niveaux d'immigration 2026-2028 du gouvernement fédéral a pour but de réduire le nombre de résidentes et résidents temporaires à moins de 5 % de la population du Canada, en grande partie par le non-renouvellement de permis de travail et des déportations. Cette approche a déplacé et continuera de déplacer des milliers de travailleuses et travailleurs des secteurs essentiels, dont les secteurs des soins de santé, des soins de longue durée, des services éducatifs à l'enfance, et dans le secteur de l'éducation, où il y a déjà des pénuries de personnel majeures. Les travailleuses et travailleurs qui sont venus au Canada en vertu d'un ensemble de règles ne devraient pas voir leur capacité de travailler et de bâtir un avenir ici être minée par des changements politiques rétroactifs.

L'approche du gouvernement est également contreproductive d'un point de vue économique. Le 2 juin 2026, le premier ministre Mark Carney a reconnu publiquement que l'économie affaiblie du Canada était directement liée à la diminution de l'immigration[15]. Le Bureau de la directrice

[15] CPAC, « PM Carney : économie, pourparlers sur l'ACEUM », 2 juin 2026, https://www.cpac.ca/a-la-une/l-episode/pm-carney-economie-pourparlers-sur-laceum--2-juin-2026?id=5765efeb-d396-44a5-b9bc-67a89c96b653.

parlementaire du budget prévoit que les coupures à l'immigration réduiront le PIB réel de 1,7 % d'ici 2027 et le PIB nominal d'une moyenne de 37 milliards de dollars sur trois ans[16]. RBC estime que les changements aggraveront les finances du fédéral de 50 milliards de dollars sur cinq ans[17]. Parallèlement, l'objectif du plan de limiter les résidentes et résidents permanents à 1 % de la population risque de laisser plus de gens dans des statuts temporaires et précaires. La résidence permanente devrait être la voie par défaut pour les travailleuses et travailleurs qui se sont établis au Canada, leur permettant de vivre en toute sécurité, d'exercer leurs droits et de contribuer pleinement à leurs communautés et à l'économie.

Le gouvernement fédéral doit renverser les coupures récentes à l'immigration, rétablir les voies vers la résidence permanente et élargir l'accès aux renouvellements des permis de travail. Il devrait également établir un programme de régularisation juste et accessible pour les travailleuses et travailleurs sans papier vivant et travaillant déjà au Canada; la recherche estime que la régularisation pourrait générer 28 milliards de dollars en PIB annuel et 5,6 milliards de dollars en revenus annuels pour le gouvernement[18]. La politique en matière d'immigration ne doit pas être utilisée pour faire des nouveaux arrivants des boucs émissaires pour les pressions sur le logement, les soins de santé et d'autres services publics qui sont le résultat d'un sous-financement chronique et d'échecs de politiques.

Le gouvernement fédéral doit rétablir la stabilité et l'intégrité dans le système d'immigration. Des milliers de membres du SCFP et d'autres travailleuses et travailleurs migrants ont pris des décisions importantes au sujet de leur travail, de leur éducation, de leurs familles et de leur avenir en fonction des règles d'immigration qui ont été changées par la suite. Fermer les voies vers la résidence permanente, mettre fin aux options de permis de travail et d'études des familles, changer les règles pour les demandeurs d'asile et refuser de renouveler des permis de travail après l'arrivée des travailleuses et travailleurs au Canada est profondément préjudiciable et mine la confiance à l'égard du système. Le Canada doit honorer les engagements en vertu desquels des personnes sont venues ici et voir à ce que les règles d'immigration ne soient pas changées rétroactivement de façons qui laissent les travailleuses et travailleurs et leurs familles sans façon viable de rester.

INFRASTRUCTURE ET PROJETS MAJEURS

Recommandation 17 : Protéger l'infrastructure publique, prioriser le financement public, investir dans les services essentiels et renforcer la transparence dans les décisions au sujet des projets majeurs

Le SCFP exhorte le gouvernement à abandonner les ententes de partenariat public-privé (PPP) à coût élevé et à haut risque et de plutôt prioriser le financement public et le financement à faible coût qui offrent des projets plus rapidement, de façon plus prévisible et à un coût moindre.

---

[16] Caroline Nicol et Albert Kho, « Évaluation de l'incidence du Plan des niveaux d'immigration 2025-2027 », Bureau de la directrice parlementaire du budget, 2025, https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/RP-2425-028-S--impact-assessment-2025-2027-immigration-level-plan--evaluation-incidence-plan-niveaux-immigration-2025-2027.

[17] Cynthia Leach et Rachel Battaglia, « Gestion des finances : une politique budgétaire ciblée plus que jamais nécessaire », RBC Économique, 3 décembre 2024, https://www.rbc.com/fr/economique/analyse-pour-le-canada/previsions-provinciales-et-budgetaires/autres-analyses-budgetaires/gestion-des-finances-une-politique-budgetaire-ciblee-plus-que-jamais-necessaire/.

[18] Migrant Rights Network, « Economic benefits of regularization » (Avantages économiques de la régularisation), juin 2024, https ://migrantrights.ca/wp-content/uploads/2024/06/MRN-Memo-Economic-benefits-of-regularization-1.pdf (en anglais seulement).

Au Canada, la majeure partie de l'infrastructure publique appartient aux municipalités et ces dernières ont besoin d'un accès fiable à du financement abordable qui leur permet de bâtir et de maintenir des biens publics sans abandonner le contrôle ou réaffecter les fonds publics aux profits du secteur privé.

Le budget 2026 devrait voir à ce que tout le soutien et tout le financement additionnel des infrastructures, y compris par l'entremise du Fonds pour un Canada fort, soutiennent l'infrastructure publique et la propriété par l'État. Le Fonds pour un Canada fort ne devrait pas utiliser les fonds publics pour garantir ou assumer les risques du secteur privé ou financer des projets où les soucis de rentabilité pourraient miner l'abordabilité, l'accessibilité, la sécurité ou l'intérêt général.

Le gouvernement fédéral devrait également réformer le mandat de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC), l'éloignant de sa dépendance aux ententes de partenariat public-privé (PPP) vers des ententes de partenariat d'infrastructure public-public et un financement direct à faible coût pour les gouvernements municipaux et autochtones. Les mandats de PPP augmentent les coûts, retardent les projets et facilitent la financiarisation de l'infrastructure publique, en faisant des biens et des services publics essentiels des véhicules pour l'extraction de la richesse par le secteur privé. Le gouvernement fédéral devrait plutôt s'inspirer des modèles de financement publics canadiens fructueux, y compris la *Municipal Finance Authority of British Columbia* (Autorité financière municipale de la Colombie-Britannique) et la Banque de développement du Canada, qui facilitent l'investissement tout en conservant le contrôle et la responsabilité publics.

Les nouveaux projets d'infrastructure publique ne devraient jamais être financés par l'entremise de la vente de biens publics comme des aéroports et des ports. Le SCFP et des syndicats alliés représentant des travailleuses et travailleurs d'aéroports ont prévenu que la privatisation augmentera les coûts pour les voyageurs, érodera les salaires et les conditions de travail et priorisera les profits des entreprises plutôt que la sécurité publique et l'intérêt général[19].

Le financement fédéral des infrastructures devrait prioriser les logements abordables et les refuges, l'infrastructure sociale, le transport en commun dans les communautés urbaines et rurales, ainsi que les services publics essentiels. Les augmentations prévues dans les dépenses de défense devraient également soutenir des investissements durables dans l'infrastructure qui renforcent les communautés, y compris dans les soins de santé, le logement, l'enseignement postsecondaire et le transport.

Le processus décisionnel par l'entremise du Bureau des grands projets (BGP) doit être plus transparent et démocratique. Le gouvernement devrait financer le système d'accès à l'information, restreindre les exemptions inutiles de « renseignements de tiers » en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et divulguer publiquement des renseignements clairs au sujet des décisions prises par le BGP, la BIC et le Fonds pour un Canada fort. La construction de la nation doit inclure des investissements dans les services de garde, l'éducation et les soins de santé, et ces services publics essentiels devraient être reconnus dans le mandat du BGP.

[19] Syndicat canadien de la fonction publique, « Le projet libéral de privatisation des aéroports doit être freiné, affirment les agent(e)s de bord du Canada », 12 mars 2025, https://scfp.ca/nouvelles/le-projet-liberal-de-privatisation-des-aeroports-doit-etre-freine-affirment-les-agentes.

FINANCEMENT MUNICIPAL

Recommandation 18 : Moderniser le financement municipal

Les municipalités du Canada offrent une infrastructure, du transport et des services publics essentiels locaux qui aident avec la vie quotidienne. Les municipalités sont cependant prises au piège dans un cadre dépassé du 19e siècle principalement tributaire des impôts fonciers. Alors que la croissance de la population et que les pressions climatiques s'intensifient, les municipalités sont confrontées à des déficits fiscaux insoutenables.

Le SCFP appuie fermement la demande de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour un nouveau cadre de croissance municipal[20]. Le gouvernement fédéral doit utiliser le budget 2026 pour moderniser le financement des gouvernements locaux en :

1. élargissant les transferts fédéraux directs : le gouvernement fédéral devrait augmenter les transferts annuels directs aux municipalités à 5 milliards de dollars par année;
2. élargissant le financement opérationnel admissible : les dépenses admissibles en vertu des programmes de transferts fédéraux doivent être élargies afin d'inclure les coûts d'exploitation locaux, pas seulement les dépenses en capital. Les investissements d'exploitation soutiennent directement les travailleuses et travailleurs essentiels de première ligne et la prestation durable de services municipaux;
3. élargissant des outils fiscaux municipaux : l'impôt foncier est le principal outil qu'utilisent les municipalités canadiennes pour se procurer des fonds. L'impôt foncier est cependant régressif et ne correspond pas scrupuleusement à la croissance économique. D'autres outils, comme la taxe sur l'évaluation foncière et l'impôt sur le revenu local, pourraient servir de solutions alternatives viables pour financer la prestation des services locaux. Le gouvernement devrait également modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour rendre les obligations municipales exemptes d'impôt, ce qui offrirait aux municipalités une autre option à faible coût pour des investissements clés.

TRANSPORT

Recommandation 19 : Mettre à jour la partie III du *Code canadien du travail* afin de préciser que les salaires sont dus dès que les tâches commencent

Le SCFP a sensibilisé la population au sujet du vol des salaires dans le secteur aérien au Canada, en mettant en lumière le travail non rémunéré et la compensation inférieure au salaire minimum des agentes et agents de bord. Une enquête fédérale en plusieurs étapes lancée à l'automne 2025 a confirmé que les agentes et agents de bord ayant le moins d'ancienneté recevaient une compensation inférieure au salaire minimum mais n'a pas abordé adéquatement la question plus large du travail non rémunéré.

Il n'y a pas de disposition dans le Code qui définit le « travail ». Il n'y a pas de disposition non plus dans le Code qui interdit les heures de travail non rémunérées lorsque les travailleuses et travailleurs ne sont pas payés en vertu d'un taux de salaire horaire traditionnel. Il n'y a aucune disposition dans la partie III du *Code canadien du travail* à savoir quand un employeur doit commencer à payer des salaires. On s'attend souvent des équipages et d'autres travailleuses

[20] Fédération canadienne des municipalités, « Le Canada de demain se bâtit dans nos municipalités : Recommandations de la FCM en vue du budget fédéral 2026 », 20 août 2026, https://fcm.ca/fr/ressources/canada-demain-se-batit-nos-municipalites.

et travailleurs de compétence fédérale qu'ils effectuent des tâches non rémunérées par l'employeur. Le Code doit être modifié afin de préciser que les salaires débutent dès que les tâches débutent. Le SCFP préconise l'inclusion d'une définition de « travail » dans la partie III du Code et que toutes les heures de travail effectuées par les agentes et agents de bord soient payées à leur taux de salaire normal ou plus élevé.

Le gouvernement fédéral devrait également offrir suffisamment de ressources pour une application proactive de ces exigences. La conformité ne devrait pas dépendre principalement d'auto-vérifications; les responsables des normes du travail du gouvernement fédéral doivent avoir la capacité d'effectuer des inspections et des enquêtes indépendantes.

TÉLÉCOMMUNICATIONS ET MÉDIAS

Recommandation 20 : S'assurer que les contrats d'approvisionnement ou les subventions du fédéral aux entreprises de télécommunication canadiennes requièrent que les emplois demeurent au Canada ou soient créés au Canada

Depuis 2018, le Canada a perdu plus de 20 000 emplois en télécommunication, selon Statistique Canada[21]. Pourtant, ce n'est pas le travail qui manque dans ce domaine. La recherche du profit mène les entreprises de télécommunication à embaucher davantage de personnel, moins bien payé, à l'étranger. Cette situation nuit à l'économie canadienne en plus de priver le pays d'une expertise de pointe.

Le SCFP demande donc au gouvernement fédéral de faire en sorte que tous les contrats ou subventions accordés aux entreprises de télécommunication soient conditionnels à la création ou au rapatriement d'emplois au Canada.

Les subventions ou les contrats d'approvisionnement publics ne devraient pas récompenser les compagnies de télécommunication qui transfèrent les emplois à l'extérieur du pays ou qui se limitent à créer des emplois en construction.

Cette mesure permettrait à davantage de Canadiennes et Canadiens d'avoir accès à des emplois bien rémunérés. Elle augmenterait également les revenus du gouvernement et contribuerait à la sécurité de nos réseaux de télécommunication et de nos renseignements personnels, en les exposant moins aux cybermenaces

Recommandation 21 : Étendre l'admissibilité au crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne pour inclure les personnes employées de la radiodiffusion

Le SCFP soutient le plan du gouvernement fédéral[22] d'élargir le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne aux organismes de presse audio et audiovisuelle. Ses membres du secteur des communications ont également formulé des commentaires dans le cadre des consultations tenues par le ministère des Finance à ce sujet cet été[23].

---

[21] Statistique Canada, *Tableau 14-10-0202-01 : Emploi selon l'industrie, données annuelles*, 26 mars 2026, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410020201&request_locale=fr.

[22] Gouvernement du Canada, *Un Canada fort pour tous – Mise à jour économique du printemps de 2026*, 28 avril 2026, https://budget.canada.ca/update-miseajour/2026/report-rapport/pdf/update-miseajour2026-fra.pdf, p. 121.

[23] Ministère des Finances Canada, *Consultations sur l'élargissement du crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne aux organismes de presse audio et audiovisuelle*, 3 juin 2026, https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/consultations/2026/consultations-sur-lelargissement-credit-dimpot-pour-main-doeuvre-journalistique-canadienne-organismes-presse-audio-et-audiovisuelle.html.

Les radiodiffuseurs sont exclus du crédit d'impôt depuis son introduction pour les médias écrits, en 2019. Cette disparité de traitement est difficile à comprendre puisque les revenus des stations de radio et de télévision sont désormais tout autant affectés par l'entrée des géants du web dans leur marché publicitaire[24] que la presse écrite.

Le nombre d'emplois dans les stations de radio commerciales a baissé de 40 % sur une période de 15 ans – passant de 10 521 à 6 174 – même si 73 nouvelles stations ont ouvert leurs portes[25]. Dans le secteur de la télévision traditionnelle privée, le nombre de personnes employées est passé de 6 418 à 3 811 entre 2011 et 2025[26], tandis que le nombre de stations produisant des nouvelles est demeuré stable[27].

Cette situation menace la production de nouvelles factuelles fiables à la radio, à la télévision et en ligne alors que de telles informations sont de plus en plus nécessaires pour contrer la désinformation de plus en plus présente sur Internet.

Pour que le crédit d'impôt s'applique aux radiodiffuseurs, les définitions d'« organisation journalistique canadienne qualifiée » et d'« organisation journalistique admissible » doivent être modifiées. Le SCFP demande que le taux du crédit d'impôt demeure à 35 % en janvier 2027, que le plafond salarial soit augmenté et que l'aide financière s'applique rétroactivement au début de l'exercice financier 2026 du gouvernement, soit le 1er avril 2026, afin de voir à ce que du soutien soit offert le plus rapidement possible.

:mcmd/sepb 491
:ic/sepb 491
:jka/sepb 491

[24] Depuis le 1er novembre 2022. Marc-André Lemieux, « La pub débarque sur Netflix », *La Presse*, 13 octobre 2022, https ://www.lapresse.ca/arts/television/2022-10-13/la-pub-debarque-sur-netflix.php.
[25] Statistique Canada, *Tableau 22-10-0005-01 : Industries de la radiodiffusion selon le détail d'exploitation et financier*, 25 juin 2026, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2210000501&request_locale=fr.
[26] Statistique Canada, *Tableau 22-10-0004-01 : Industries de la télédiffusion*, 25 juin 2026, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2210000401&request_locale=fr.
[27] Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, *Relevés statistiques et financiers*, 2011-2015 et 2021-2025.